

► Trouver un stage en entreprise

Sommaire

- > Connaître p. 2
- > Trouver un stage p. 5
- > Carnet d'adresses p. 9

Le statut global du stagiaire est prévu pour l'été 2008

Étape obligée ou facultative d'un cursus, le stage n'est pas un tremplin garanti pour décrocher un emploi. Mais, question embauche, au-delà du diplôme, prérequis qui va de soi, il constitue un élément de professionnalisation qui fait souvent la différence.

Faire un stage pendant ses études est très formateur. Cela permet de mettre en pratique les connaissances acquises au cours de sa formation et de préciser son projet professionnel en se frottant au terrain. Effectué à la fin d'un cursus scolaire, un long stage permet également aux jeunes diplômés de se doter d'une expérience indispensable à tout recrutement et de devenir immédiatement opérationnel. Mais désormais, le stage en entreprise doit obéir à des règles.

Les bonnes pratiques s'appliquent !

Finis le temps des injustices ! Celui des stagiaires travailleurs sans contrat, sans salaire et sans droits. Tout stage doit être formalisé par la signature d'une convention tripartite qui fixe les engagements et les responsabilités de chacun. L'établissement d'enseignement doit définir les objectifs du stage, s'assurer de son contenu, préparer l'étudiant. L'étudiant, quant à lui, doit s'engager envers l'entreprise à « réaliser sa mission » et « respecter les règles de l'entreprise ». De son côté, l'entreprise doit lui « donner les moyens de réussir sa mission », l'encadrer et lui remettre une attestation de stage. Mais ce n'est pas tout. Depuis la loi de 2006 sur l'égalité des chances qui a permis notamment de revisiter le stage, le décret du 31 janvier 2008 a fixé la rémunération minimum des stagiaires (398,13 € par mois, soit 31,1 % du Smic brut revalorisé au 1^{er} juillet 2007). Tous les stages d'au moins trois mois devront donc être rémunérés sur cette base minimale.

Un texte législatif à l'été 2008

Si le décret du 31 janvier 2008 prenant en compte l'obligation de rémunérer les stages d'une durée supérieure à trois mois présente une avancée majeure, certains considèrent que le statut global du stagiaire se fait attendre. Les organisations syndicales et étudiantes rappellent que la majorité des stages dure moins de quatre mois et regrettent donc que le « travail non rémunéré reste la règle ». Elles souhaitent une rémunération des stagiaires plus conséquente et une exonération des charges pour les entreprises à hauteur de 50 % du SMIC. Et cela dès le premier jour pour tous les stages, quelle que soit leur durée, contrairement au dernier décret. Mais il semble que celui-ci doit être complété par un texte législatif à l'été 2008 et que la loi devrait notamment donner des précisions sur le statut global du stagiaire.



% DONNÉES CLÉS

- 800 000 étudiants stagiaires en France.
- Près d'un étudiant sur deux a effectué au moins un stage au cours de sa scolarité.

(Source : Conseil économique et social).

& FICHES LIÉES

- Trouver un emploi n° 3.01
- Trouver un job n° 3.05
- Partir en stage à l'étranger n° 8.22





Connaître

Sommaire

- > Connaître
- > Trouver un stage
- > Carnet d'adresses

LE DICO

Stage de découverte, stage d'application

Les premiers font partie des programmes de l'enseignement secondaire. Ils incitent les collégiens et lycéens à découvrir le monde du travail. Il s'agit souvent de visites d'entreprises ou de séquences d'observation d'une semaine. Les stages d'application sont intégrés au cursus de formation et sont obligatoires

MOBILITÉ EUROPÉENNE

Visa de séjour pour les étrangers hors UE

Vous venez d'un pays hors Union européenne ? Si c'est le cas et que vous désirez être stagiaire dans un pays de l'UE, un visa est obligatoirement exigé. Pensez donc aussi aux démarches nécessaires à son obtention. Cf. fiche ACTUEL-Cidj *Séjour et travail des étrangers en France* n° 5.570.

Un tremplin vers l'emploi

Le stage en entreprise peut être déterminant voire un passage obligé pour acquérir de l'expérience professionnelle avant de postuler pour un premier emploi.

Le jeune qui recherche un emploi se voit souvent reprocher son inexpérience professionnelle : l'employeur recherche un salarié opérationnel. À vous d'étoffer votre CV ! Des stages étalés tout au long de votre cursus permettent de se frotter au monde de l'entreprise et d'acquérir de nouvelles compétences. Parfois, il peut même constituer un sas vers un premier emploi. La raison ? Accueillir des stagiaires est moins coûteux que de se lancer dans une campagne de recrutement. Il est également plus facile de se rendre compte au bout de plusieurs mois de stage qu'à l'issue d'une heure d'entretien si la personne est apte à travailler au sein de l'entreprise. Cependant, attention aux employeurs indécis. Un stage ne garantit jamais l'embauche, car l'entreprise n'a pas forcément envie de recruter un salarié.

Stage obligatoire ou facultatif ?

Il y en a pour tous les goûts. Pour en savoir plus, voir liste 1 du carnet d'adresses.

→ Le stage obligatoire

BEP, CAP, bac pro, BTS, IUT, licence professionnelle, master professionnel, école de commerce ou d'ingénieurs... La plupart des formations prévoient des stages obligatoires dans les programmes d'enseignement. La signature d'une convention entre l'établissement (lycée, université ou école), l'employeur et le stagiaire, permet de mettre noir sur blanc le programme du stage et de nommer le tuteur, chargé, au sein de l'entreprise, du suivi du jeune. Ce stage peut avoir différents objectifs : le stage d'observation permet à un débutant de découvrir une entreprise, le stage d'application permet de mettre en pratique ses compétences. Certains cursus étalés sur plusieurs années, comme les écoles d'ingénieurs ou de commerce, prévoient une montée en puissance, du stage sur le terrain (commercial ou ouvrier) au stage à responsabilités (chef de produit ou chef de projet, par exemple). Les stages ont une durée variable de quelques semaines à plusieurs mois, voire un an, notamment dans le cadre des « années césures » des instituts d'études politiques, des écoles de commerce ou d'ingénieurs. À noter : donnant lieu à la rédaction d'un « rapport de stage », les stages obligatoires comptent dans l'obtention d'une année, voire d'un diplôme.

→ Le stage volontaire ou facultatif

On appelle « stage volontaire », tout stage d'initiation, de formation ou de complément de formation qui ne rentre pas dans le cadre d'un cursus. C'est le cas par exemple des cursus universitaires, type licence de sciences humaines. Si découvrir le monde de l'entreprise vous permettra de préciser votre projet professionnel et d'étoffer votre CV (vos prochains employeurs y verront une preuve de dynamisme !), vous devrez en prendre vous-même l'initiative. Cela signifie sacrifier quelques jours de congés (ou de cours), faire reconnaître le stage comme partie intégrante de la formation et surtout, obtenir de votre établissement une convention de stage... Celui-ci, s'il estime que le stage ne correspond pas au cursus de l'élève, peut la refuser, mais en pratique, c'est rarissime.





+ BON À SAVOIR

Un stage à l'étranger

Travailler 6 mois à l'étranger est le meilleur moyen de se doter d'un CV international. Si vous optez pour un pays hors UE, pensez au visa de travail temporaire et à la convention de stage. Différents organismes peuvent vous aider dans vos démarches. Certains sont spécialisés comme l'AIESEC pour les étudiants en sciences éco ou commerce, VIE, administration... Pour les autres, les programmes européens sont une excellente solution. Cf. fiche ACTUEL-Cidj Partir en stage à l'étranger n° 8.22.

+ VOUS N'Y AVEZ PEUT-ÊTRE PAS PENSÉ

En cas de discrimination

Si vous estimez que vous êtes victime de discrimination, contactez la HALDE (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité) au 08 1000 5000 ou www.halde.fr. Cf. fiche ACTUEL-Cidj S'informer, se défendre contre les discriminations n° 5.5.

Stage hors études

Vous n'êtes plus étudiant ? Vous venez d'obtenir votre diplôme ? Attention aux stages hors études et donc hors convention. Les employeurs y recourent parfois pour répondre à des besoins immédiats de l'entreprise (remplacer une personne en congé ou en arrêt maladie, répondre à un pic d'activité...), via un arrangement à l'amiable. Et les jeunes qui ne sont plus dans le circuit scolaire sont bien contents d'en profiter, quitte à cotiser une assurance responsabilité civile. Cependant, il vaut mieux éviter cette formule car elle peut être assimilée à du travail clandestin. Aux yeux de l'inspection du travail, il s'agit d'un emploi déguisé, dont la rémunération n'est pas à la hauteur du travail accompli. Au final, une telle pratique est fermement sanctionnée par la loi.

La réglementation

Pas question de prendre le stage à la légère ! Le stage est une formule très réglementée. Pour en savoir plus, voir liste 2 du carnet d'adresses.

→ Quel statut pour le stagiaire ?

Le code du travail ne prévoit aucun statut du stagiaire. Selon l'ordonnance du 22 février 2001, le stage a un objectif pédagogique et non productif : qu'il soit obligatoire ou volontaire, le stage ne donne pas lieu à un contrat de travail. Le stagiaire n'a donc ni les obligations ni les garanties d'un salarié. Il doit cependant respecter le règlement intérieur et les horaires de travail au sein de l'entreprise. Il est aussi tenu au secret professionnel. Quant à l'employeur, il n'est pas tenu de remplir les obligations liées à un contrat de travail. Par exemple, le stagiaire n'a ni droit aux congés payés ni aux RTT. Il peut aussi être renvoyé sans motif et sans indemnité. Il n'est pas rare toutefois de constater une certaine confusion concernant le contenu du poste. Non salarié, le stagiaire ne doit pas assumer les charges productives réservées aux employés. Par exemple, les missions de prospection commerciale ou de vente par téléphone ne peuvent lui être confiées. L'employeur ne peut ainsi pas demander au jeune stagiaire de travailler le dimanche, ni lui demander d'effectuer des heures supplémentaires. Par ailleurs, sont notamment applicables au stagiaire les dispositions applicables au travail des mineurs, ainsi que celles relatives au repos hebdomadaire et dominical. En cas d'abus, il peut demander au conseil des prud'hommes la requalification de sa convention de stage en contrat de travail, afin de percevoir une rémunération adéquate. Les preuves à fournir : le lien de subordination avec l'employeur, la réalisation de tâches productives, l'absence de rétribution, etc. Pour en savoir plus sur les stages abusifs, voir www.generationprecaire.org

→ La convention de stage

La convention de stage a été rendue obligatoire par la loi sur l'égalité des chances et la charte des stages étudiants en entreprise. La signature de ce document entre l'établissement (lycée, université, école, organisme de formation), l'entreprise et le stagiaire est indispensable au bon déroulement du stage. Cela explique pourquoi autant de jeunes diplômés se réinscrivent « fictivement » à l'université.

Son objectif

Elle permet de clarifier la durée du stage, l'objet et les missions du stagiaire, le rôle du tuteur. C'est un moyen de faire le point avec l'entreprise avant de démarrer. Elle précise aussi les droits et devoirs de chacun. Outre la mission du stagiaire, les horaires, les conditions de travail, la gratification ; l'entreprise s'en-

■ ■ ■



Sommaire

- > Connaître
- > Trouver un stage
- > Carnet d'adresses

+ CONSEIL DE PRO

1, 2 ou 3 mois ?

En début d'études, les stages courts (1 à 2 mois) sont à privilégier : c'est l'occasion d'en savoir plus sur les professions. À partir de bac + 3, ils doivent permettre de professionnaliser votre profil. Comptez alors 3 à 6 mois. Au-delà, cela risque de constituer un investissement financier trop important et de mettre en danger vos études, excepté les « années césures ».

gage par écrit sur la formation qu'elle apporte au stagiaire. Son rôle est également primordial en matière d'assurances, puisqu'elle notifie les cotisations des trois parties (elle garantit la couverture sociale et le risque accidents du travail). En cas de litige, il est le seul document de référence. À noter : la convention de stage n'est pas un contrat de travail et elle ne lie pas le jeune à l'entreprise, qui peut à tout moment, interrompre le stage sans être obligée de verser une contrepartie financière (comme dans le cas d'un licenciement).

Plus d'information sur : www.service-public.fr

Les mentions à faire figurer

Vous trouverez une convention type sur le portail www.etudiants.gouv.fr. Selon le décret publié fin août 2006, elle doit comporter 11 clauses : les coordonnées de trois parties (stagiaire, entreprise et autre), l'objet du stage, son cadre (nature de la formation...) et sa durée (dates de début et de fin), les modalités de suivi et d'évaluation du stage, le nom du tuteur en entreprise et du responsable dans l'établissement, le montant de la gratification et les avantages (restauration, hébergement...), l'assurance en responsabilité civile destinée à couvrir les dommages que le stagiaire pourrait causer, les horaires du stagiaire, les dispositions du règlement intérieur (discipline, sécurité, circulation dans les locaux, utilisation du matériel) et tout élément jugé important (confidentialité...).

La durée

Elle dépend des besoins de l'entreprise. Notifiée dans la convention de stage, cette durée peut être prolongée à titre exceptionnel à condition de rajouter un avenant à cette convention. Auparavant, il n'y avait pas de durée maximale pour un stage, qui pouvait même s'étendre sur la totalité d'une année universitaire. Depuis mars 2006, à l'exception des stages obligatoires, c'est-à-dire intégrés à un cursus, les stages ne peuvent plus excéder six mois. C'est d'ailleurs la durée recommandée afin de pouvoir tirer le maximum de bénéfices de son stage, notamment pour un stage de fin d'études.

La rétribution

Pour un stage de moins de trois mois, l'indemnisation du stagiaire est facultative. Avant mars 2006, il n'existait pas d'indemnité minimale légale et les employeurs n'étaient pas incités à payer leurs stagiaires. Depuis l'adoption de la loi sur l'égalité des chances, la donne a changé. Si la durée du stage est supérieure à trois mois consécutifs, le stagiaire reçoit une gratification (qui n'a pas le caractère d'un salaire). Son montant doit être fixé par convention de branche, accord étendu ou décret.

De plus, les entreprises sont invitées à mieux rémunérer leurs stagiaires : elles ne versent désormais de cotisations que sur la partie de l'indemnité supérieure à ce seuil et non plus sur la totalité de la somme versée (c'est la franchise de cotisations). Attention, en cas de gratification supérieure à 55 % du SMIC, il est possible que les parents perdent les allocations familiales auxquels ils avaient droit.

Enfin, les entreprises peuvent participer aux frais de transport et accorder des tickets restaurants. Elles y rechignent parfois, car ils sont pris en compte dans le calcul des cotisations sociales au même titre que la gratification.

Assurance maladie et responsabilité civile

En matière de couverture sociale, le stagiaire reste affilié au régime d'assurance maladie et de complémentaire santé qui le couvre : régime étudiant, ayant droit de ses parents ou assurance volontaire. La règle en ce qui concerne les accidents du travail varie. En cas de stage obligatoire non indemnisé ou indemnisé moins

■ ■ ■





de 30 % du Smic, le risque est couvert par l'employeur. Au-delà, le stagiaire doit faire jouer sa propre assurance. Il peut souscrire une assurance individuelle accident ou bénéficier de celle de ses parents. Dans le cas d'un stage facultatif, c'est l'établissement scolaire qui cotise. Mais si le stagiaire perçoit une rémunération supérieure à 25 % du Smic, c'est l'entreprise qui prend cette cotisation en charge. Plus d'information auprès de la caisse primaire d'assurance maladie. Dans tous les cas, l'étudiant, tout comme l'entreprise qui l'accueille, doit souscrire une assurance responsabilité civile. Il peut notamment bénéficier de la responsabilité civile familiale incluse dans les contrats d'assurance type contrat multirisque habitation ou souscrire un contrat individuel. Cette assurance permet de couvrir les accidents à l'égard d'un tiers (dégâts matériels et immatériels).

Trouver un stage

Préparer son projet

Il faut bien avoir réfléchi à l'avance à son projet professionnel, ses attentes, ses motivations.

Idéalement, l'objectif est de transformer ce premier contact avec le monde de l'entreprise en une expérience réussie.

Les objectifs du stage

Travailler quelques semaines ou quelques mois dans une entreprise permet de mettre en pratique les cours appris à l'école, voire de décrocher un diplôme. Mais un stage est aussi l'occasion d'acquérir de nouvelles compétences ainsi que de dévoiler un pan de sa personnalité : grâce à cette expérience, vous connaîtrez mieux vos goûts, votre capacité d'adaptation, votre sens du relationnel et cela vous donnera confiance en vous. Enfin, vous découvrirez la vie active, c'est-à-dire la réalité d'un métier, d'une entreprise et d'un secteur d'activité. Par exemple, vous vous frotterez aux rapports de travail avec vos supérieurs, vos collègues ou vos clients. Un stage permet aussi de se créer un réseau de professionnels utile pour l'avenir ! Essayez donc de quitter l'entreprise en bons termes, de laisser vos coordonnées et de donner régulièrement de vos nouvelles... bref, de garder le contact.

Connais-toi toi-même

Pourquoi voulez-vous faire un stage ? Quelles sont vos attentes ? Voulez-vous profiter de l'occasion pour faire vos preuves, vérifier que vous vous engagez dans la bonne voie, vous créer un réseau, gagner un peu d'argent, étoffer votre CV ? Mieux vous arriverez à cibler vos motivations, mieux vous cibleriez votre recherche et trouverez plus facilement une offre. En outre, se connaître soi-même est également primordial pour se vendre en entretien. Faites le point sur votre formation, vos centres d'intérêt, vos compétences. Listez par écrit vos qualités et vos défauts et devancez les questions pièges, cela vous permettra de mettre en avant vos atouts. Enfin, préparez-vous à devoir préciser votre projet professionnel ■ ■ ■

? À QUOI ÇA MÈNE

Le travail dissimulé ?

Vouloir recruter un stagiaire pour faire le travail d'un salarié va devenir plus difficile ! Sur le site www.generation-precaire.org, des milliers d'internautes organisent une veille permanente et dénoncent les petites annonces douteuses, dûment transmises aux directions départementales du Travail et de l'Emploi.



Sommaire

- > Connaître
- > Trouver un stage
- > Carnet d'adresses

auprès du DRH : où vous projetez-vous dans deux ou trois ans ? Vous serez ainsi mieux armé pour vous valoriser le jour de l'entretien.

Construire son projet professionnel

Avant de prospecter, réfléchissez à la mission que vous souhaitez accomplir, car c'est grâce à elle que vous vous épanouirez. Où aimeriez-vous travailler ? Vous n'effectuerez pas la même mission dans tous les secteurs d'activité (industrie, grande distribution) et dans toutes les structures (grande entreprise, PME, prestataire de services). Vos proches, vos enseignants, ainsi que les professionnels que vous pourrez rencontrer pourront vous donner des pistes tout en vous conseillant sur la meilleure stratégie à adopter : faire un stage est une porte ouverte sur votre future carrière.

→ Grande entreprise ou PME ?

Les « chercheurs de stages » contactent généralement les grands groupes français ou étrangers, les plus médiatiques.

Si les entreprises les plus prestigieuses (L'Oréal, Bouygues, EDF...) offrent chaque année des milliers d'offres, elles reçoivent également beaucoup de candidatures. Résultat : elles sélectionnent les meilleurs profils au détriment de centaines de demandes. En parallèle, les petites et moyennes entreprises, moins connues, n'attirent pas les jeunes alors qu'elles en recherchent ! Pour augmenter vos chances de décrocher un stage, n'hésitez pas à les prospecter. Pour les dénicher, consultez les annuaires d'entreprises (pages jaunes, Kompass...) ou contactez les organisations professionnelles.

→ Ayez les bons réflexes

Pour éviter le stage « photocopieuse » et optimiser le bénéfice du stage, il faut connaître quelques règles :

- baliser le terrain avant l'entrée en stage en recueillant le maximum d'informations sur l'entreprise,
- s'adapter à la culture d'entreprise en respectant ses codes,
- avoir l'esprit d'initiative, être curieux et à l'écoute,
- prendre des notes au fur et à mesure pour préparer le rapport de stage,
- bien conclure son stage en faisant le bilan de stage avec son tuteur,
- garder le contact et constituer un carnet d'adresses professionnel.

Organiser sa recherche

Chercher un stage ne s'improvise pas.

À moins que votre établissement ne vous propose des facilités (bureau des élèves, bureau des stages, répertoire d'entreprises partenaires, associations d'anciens élèves...), chercher une entreprise fait partie du cursus de formation. C'est à vous de mener votre recherche et de vous organiser.

Anticiper

Commencez au moins deux à trois mois à l'avance. Avant de prospecter les entreprises susceptibles de vous accueillir, il est nécessaire de les cibler selon certains critères : activité, produits, taille, situation géographique... Si les grandes

■ ■ ■

+ EN SAVOIR PLUS

Les entreprises où il fait bon faire des stages

Air France, Banque Lazard, Décathlon, Airbus, Goldman Sachs, Rothschild, EDF, Pricewaterhouse Coopers, LVMH... Pour avoir une idée des entreprises préférées des stagiaires, consultez le site www.stagescritics.com qui les classe selon l'intérêt des tâches confiées, l'ambiance, la rémunération et la qualité du recrutement.





+ BON À SAVOIR

Et la fonction publique ?

Comme son nom l'indique, la « charte des stages en entreprise » ne vaut pas dans les trois fonctions publiques, territoriale, hospitalière et d'État. Cependant, le ministre de la Fonction publique y réfléchit.

entreprises publient des offres de stages, la candidature spontanée reste le moyen le plus utilisé. N'ayez pas peur de les contacter par téléphone, afin de savoir si elles recrutent des stagiaires, pour combien de temps et dans quel service. Vous pourrez ensuite faire parvenir au recruteur votre candidature, par mail ou par courrier, avant de le relancer par téléphone une semaine après.

S'informer

Pour dénicher la bonne entreprise, il faut passer par les étapes classiques d'une recherche d'emploi : recherche d'information sur les entreprises, envoi de votre candidature, entretien d'embauche. Cf. *fiche ACTUEL-Cidj Trouver un emploi n° 3.01.*

→ Les annuaires d'entreprises

Indispensables, les annuaires professionnels recensent les entreprises par secteurs d'activité et par région. Adresses, effectifs, activités, coordonnées des responsables, chiffre d'affaires... ils fourmillent d'informations. Vous pouvez les consulter en bibliothèque, au Cidj, à l'Anpe et à l'APEC. Vous pouvez aussi surfer sur le site de l'annuaire Kompass (www.kompass.fr) et sur les pages jaunes (www.pagesjaunes.fr).

→ Internet

Surfer est le meilleur moyen de glaner des informations. Avant d'envoyer une candidature, visitez systématiquement le site de l'entreprise visée ! Outre les informations qu'il procure (description des métiers, de l'activité...), ce site peut proposer des offres de stages et prévoir, via des formulaires à remplir en ligne, le dépôt de candidatures spontanées. Vous trouverez également des offres et des formulaires à remplir sur les sites consacrés à la recherche d'emploi comme par exemple www.apec.asso.fr, www.monster.com, www.michaelpagejunior.com, etc. Pensez également aux organismes proposant spécifiquement des stages : www.afij.org, www.directetudiant.com, www.jobscampus.com, www.kapstages.com, www.letudiant.fr, www.atoustages.com, ainsi que www.infostages.com, le site du Cidj. Internet vous permet aussi de consulter les versions web de la presse généraliste et spécialisée. Dans le même registre, n'hésitez pas non plus à consulter le site des fédérations professionnelles.

→ Les salons

Les journées portes ouvertes et, surtout, les salons professionnels, organisés par les secteurs d'activité (salon international de l'agro-alimentaire par exemple), la presse (salons des Échos...), les chambres de commerce, les cabinets et les professionnels du recrutement (salons de l'APEC...) sont d'excellents endroits pour tisser un premier contact. Vous y rencontrerez les professionnels les plus aptes à vous renseigner. Les dates des salons sont sur le site www.salons-online.com

→ Les organismes spécialisés

De nombreux organismes facilitent la recherche d'un stage : le réseau des Centres d'Information Jeunesse, l'Anpe, l'APECITA, les chambres de commerce et d'industrie, les chambres de métiers et les chambres d'agriculture, les fédérations professionnelles. Voir *liste 3 du carnet d'adresses.*

Postuler

Ne perdez pas de vue que le stage doit représenter un intérêt commun à l'employeur et au stagiaire : les besoins de l'entreprise et le projet du stagiaire doi-

■ ■ ■



Sommaire

- > Connaître
- > Trouver un stage
- > Carnet d'adresses

vent se « rencontrer ». C'est le meilleur gage pour trouver une entreprise intéressée par votre candidature !

→ CV et lettre de motivation

Ce n'est qu'une fois l'entreprise, la fonction (voire l'offre) et la personne chargée du recrutement des stagiaires identifiées que vous pourrez rédiger votre candidature.

Une bonne candidature c'est un projet cohérent, un CV clair et une lettre de motivation accrocheuse. En tête, précisez vos disponibilités (exemple : demande de stage avec convention de mai à juillet 2008) puis faites trois parties.

Signalez d'abord qui vous êtes et dans quel cadre s'inscrivent vos études (« Étudiant en première année de BTS commerce international, je recherche un poste d'assistant commercial export. »). Expliquez ensuite pourquoi vous souhaitez le faire dans cette entreprise (leader dans son secteur...). Enfin, parlez de vos compétences liées à ce stage (bon contact, bon niveau en anglais...) et précisez quelles connaissances vous pourrez mettre en pratique (prospection de la clientèle...). Terminez par une demande de rendez-vous et une formule de politesse.

Si ce stage constitue votre première expérience, contentez-vous d'une lettre de motivation. Sinon, rédigez un CV divisé en plusieurs parties : état civil, formation, expériences (stages, jobs d'été, associations...), langues (niveau et voyages linguistiques), informatique (logiciels connus), centres d'intérêt. Détaillez les informations qui montrent que vous êtes passionné, curieux, débrouillard et que vous avez déjà pris des responsabilités, aussi petites soient-elles !

→ L'entretien

Préparez-vous également à l'entretien avec l'employeur. Lorsque vous allez le rencontrer, il vous faudra mettre en valeur votre candidature. Même si vous n'avez aucune expérience professionnelle, vous avez des choses à mettre en avant. Listez vos intérêts (êtes-vous sportif ? engagé dans une association ? passionné de conception web ?) et faites le point sur ce que vous aimez faire, ce que vous ne pouvez pas faire et ce que vous avez envie de faire.

La première impression est importante : il faut donc faire attention à sa présentation et adopter un look « professionnel ». Le recruteur sera aussi vigilant en ce qui concerne le comportement, l'expression, la gestuelle. En entretien, il faut serrer la main, se présenter, ne pas couper la parole. N'oubliez pas que si l'entretien sert à se vendre, il sert aussi à s'informer sur une entreprise : durée et lieu du stage, mission du stagiaire, équipe de travail, nomination du tuteur, signature de la convention de stage.



► Carnet d'adresses

Sommaire

- > Pour en savoir plus p. 9
- > Les organismes de référence p. 9
- > Les organismes spécialisés p. 9

LISTE 1 Pour en savoir plus

LIRE

Bien rédiger son mémoire ou son rapport de stage.

L'Étudiant. Juin 2007
ISBN : 978-2-84624-694-1. 14,90 €
Ce guide propose des conseils et des méthodes pour organiser efficacement son objet de stage : comment trouver un bon sujet, savoir chercher les informations pertinentes, rédiger avec clarté, réussir sa soutenance et comment faire connaître son travail.

Stages en entreprise

Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement. Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement. Paris : La Documentation Française, janvier 2007. (Les indispensables jeunes).
ISBN 2-11006370-X. 6,50 €
Ce guide pratique fait le point sur la réglementation des stages et la situation du stagiaire. Il s'adresse aux jeunes, aux entreprises, aux formateurs et à tous les professionnels concernés par la formation et l'insertion des jeunes.

Rendez-vous sur la librairie en ligne du CIDJ :
www.cidj-librairie.com

SURFER

www.infostages.com

Editeur : Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ)
Infostages est un service d'information et d'offre de stages, proposé par le Réseau Information Jeunesse. Ce site diffuse de nombreuses offres de stages dans tous les domaines d'activité et pour tous les niveaux d'études. On y trouve également une des-

cription complète de la législation des stages, des conseils et des infos pratiques.

www.afij.org

Editeur : Association pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés
L'AFIJ diffuse sur son site des offres de premier emploi et des stages pour les jeunes diplômés et les étudiants dans tous les secteurs d'activité, en France et à l'étranger.

www.letudiant.fr

Editeur : Étudiant (L')
Ce site diffuse des offres d'emplois et de jobs pour les étudiants, des conseils, des exemples de CV et de lettres de motivation, des fiches métiers, des informations sur les cursus de formation.

www.emploi.org

Editeur : Adelis
Ce site propose des liens vers d'autres sites fournisseurs de stages en entreprises.

www.generation-precaire.com

Editeur : Génération Précaire

www.agriplanete.com

Editeur : Service des échanges et des stages agricoles dans le monde
Le SESAME développe des stages en France et à l'étranger pour les jeunes professionnels de l'agriculture et des secteurs connexes. Il réalise le placement et le suivi des stagiaires dans les différents pays d'accueil et assure l'accueil en France des stagiaires étrangers.

www.en-stage.com

Editeur : en-stage.com
Spécialisé dans les stages étudiants, ce site propose des offres dans tous les secteurs et des conseils relatifs à la recherche de stage. Il est possible de déposer un CV en ligne.

www.jobscampus.com

Editeur : jobscampus
Ce site propose aux étudiants et aux jeunes diplômés des offres de stages partout en France, des conseils sur le CV et la lettre de motivation. Des informations sur les entreprises et les écoles.

www.kapstages.com

Editeur : Kompass France
Kap'stages est un service Internet de Kompass (portail des entreprises : www.kompass.fr), spécialisé dans la recherche de stages en France et à l'étranger.

www.keljob.com

Editeur : Keljob
Keljob est un métamoteur de recherche spécialisé dans la recherche d'emploi qui permet de consulter des offres d'emploi et de stages disponibles sur le net.

www.recrut.com

Editeur : Recrut
Le site Recrut propose des offres d'emplois, d'interim, de contrats en alternance, de stages ou de jobs d'étudiants.

www.atoutstages.com

Editeur : CRIJ de Basse-Normandie et de Haute-Normandie

ANNUAIRES D'ENTREPRISES

Des annuaires d'entreprises permettent de bien cibler les demandes de stages. Ils sont souvent consultables dans les Centres d'Information Jeunesse, les agences pour l'emploi, les chambres consulaires etc. Certains annuaires sont consultables sur Internet (liste non exhaustive).

Les Kompass

Il existe des Kompass par secteurs d'activité économique (automobile, métallurgie, mécanique, distribution, etc.) et par régions. Un descriptif complet fournit l'identité détaillée de l'entreprise : activité, effectifs, chiffre d'affaires, contacts...
www.kompass.fr

Le Bottin entreprises (« pro »)

Ouvrage très utile pour identifier les entreprises et personnaliser les contacts avec les entrepreneurs.
www.bottin.fr

Les annuaires sur Internet

Les sites suivants proposent des annuaires d'entreprises classés par secteurs d'activité :
- www.europages.fr
- www.actufax.com (le « spécialiste de l'information économique »)
- www.indexa.fr
- www.distribweb.com (regroupe les fabricants français de produits agroalimentaires)
- www.emploi.org (recense les annuaires d'entreprises)
- www.ubifrance.fr

LISTE 2

Les organismes de référence

Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi
Direction générale à l'emploi et à la formation professionnelle
7, square Max Hymans
75 015 - PARIS
Tel. 01 43 19 28 77 01 43 19 29 26
www.minefi.gouv.fr
www.finances.gouv.fr

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche

1 rue Descartes
75231 - PARIS CEDEX 05
Tel. 01 55 55 90 90
www.etudiant.gouv.fr
www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

Centre information et documentation jeunesse (CIDJ)

101 quai Branly
75 015 - PARIS
Tel. 01 44 49 12 00
www.infostages.com

LISTE 3

Les organismes spécialisés

→ Ces organismes informent sur les stages en entreprises, gèrent des programmes de stages ou proposent des stages, généralement sur leur site internet (liste non exhaustive).

Association française pour la logistique - ASLOG

23 boulevard Berthier
75017 Paris
Tél : 01 40 53 85 59
www.aslog.org
L'ASLOG regroupe tous les acteurs des professions logistiques (responsables d'entreprises, chercheurs, formateurs, étudiants...) et a pour objectif de promouvoir la logistique. Elle encourage les rencontres entre les experts et les spécialistes de cette discipline (congrès, conférences...) et cherche à développer la formation de la logistique. Elle dispose d'un centre de documentation, d'un service emploi, et publie un guide des formations en logistique.

LISTE 3 (suite)

Association française pour le développement de l'enseignement technique - AFDET

178 rue du Temple
75003 Paris
Tél : 01 42 74 00 64
L'AFDET a pour objectif de promouvoir l'enseignement technologique et professionnel et de développer un réel partenariat école-entreprise. Elle mène des actions visant une meilleure insertion sociale et professionnelle des jeunes : orientation vers les voies technologiques et professionnelles, information sur les métiers, développement de la formation continue. L'AFDET gère, au plan national, le programme de bourses destiné aux étudiants préparant un BTS qui veulent effectuer un stage en entreprise dans les pays de l'Union européenne.

Association internationale des étudiants en sciences économiques et commerciales - AIESEC

14 rue de Rouen
75019 Paris
Tél : 01 40 36 22 33
www.aiesec.org/france
L'AIESEC a pour objectif de favoriser la compréhension entre les cultures et la coopération entre les pays et les individus. Elle travaille avec les entreprises, les institutions sur des thèmes tels que le chômage, la pauvreté, l'éducation.

Dans le cadre de projets, l'AIESEC a mis en place un programme d'échanges d'étudiants ou de jeunes diplômés, au niveau international.

Association Jeunesse et entreprises - AJE

4 rue Léo Delibes
75116 Paris
Tél : 01 47 55 08 40
www.jeunesse-entreprises.com
L'association Jeunesse et Entreprises travaille concrètement à l'instauration de liens entre le monde de l'entreprise et le monde de l'éducation. Ses activités portent sur la connaissance de l'entreprise, l'évolution des métiers et l'intégration des jeunes dans le monde du travail. L'AJE réalise et édite des dépliants, des ouvrages et des enquêtes. Elle a créé un baromètre de l'emploi des jeunes dans les entreprises, baptisé CAJ 40 (coefficient d'activité des jeunes calculé grâce à la collaboration de 160 entreprises - 40 lors du lancement de cet indicateur), permettant d'évaluer le nombre de créations

annuelles d'emplois de jeunes de moins de 26 ans.
Attention : l'AJE ne propose pas d'offres de stages en entreprise.

Association pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés - AFIJ

25 rue Falguière
75015 Paris
Tél : 01 40 64 32 00
www.afij.org
L'objectif de l'AFIJ est d'améliorer l'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur : diplômés, étudiants, jeunes en échec à l'issue du premier cycle universitaire ou en emploi précaire. Elle leur propose des modules collectifs gratuits d'accompagnement à la recherche d'emploi, des offres d'emploi en ligne, et met à leur disposition un fonds documentaire spécialisé sur les métiers, l'évolution du marché de l'emploi, la recherche d'emploi... Elle assure un accompagnement individuel dans le cadre d'actions ciblées auprès de publics en difficulté. Elle mène également des actions (rencontres, visites d'entreprises...) auprès des recruteurs du secteur privé, de l'économie sociale (associations, mutuelles...), des collectivités locales... Elle combat les phénomènes discriminatoires dans le domaine de l'accès à l'emploi.
Le siège de l'AFIJ n'est pas ouvert au public.

Centre national des œuvres universitaires et scolaires - CNOUS

69 quai d'Orsay
75007 Paris
Tél : 01 44 18 53 00
www.cnous.fr
Le réseau des œuvres universitaires et scolaires a pour mission d'améliorer les conditions de vie et d'études des étudiants. Il est spécialisé sur l'enseignement supérieur et l'éducation. Le centre de documentation est ouvert au public sur rendez-vous. Il existe un service emploi dans chacun des 28 CROUS (accessible sur présentation de la carte d'étudiant). Prestations : offres d'emplois temporaires, stages en entreprises, services baby-sitting.

Centre technique cuir chaussure maroquinerie - CTC

4 rue Hermann Frenkel
69367 Lyon Cedex 7
Tél : 04 72 76 10 10
ctcgroup.com, www.ctc.fr
Le CTC a pour objectif d'accompagner les entreprises de la filière cuir

dans leur développement en termes de compétitivité, de qualité et d'innovation.
Diffusion d'offres et de demandes d'emploi et de stages en entreprises diffusées sur le site internet.

Chambre de commerce et d'industrie franco-britannique

31 rue Boissy d'Anglas
75008 Paris
Tél : 01 53 30 81 30
www.francobritishchamber.com
La Chambre de commerce et d'industrie franco-britannique informe les entreprises françaises qui souhaitent s'implanter ou exporter au Royaume-Uni et les entreprises britanniques souhaitant développer leurs activités en France.
Le service emploi propose des offres d'emploi, des demandes d'emploi et de stages en entreprise, et offre la possibilité de déposer son CV (sur le site Internet).

Club 92 des relations universités-entreprises - Club 92

Immeuble le Reflet
14 avenue François Arago
92751 Nanterre Cedex
Tél : 01 47 29 30 46
www.club92.net
Le Club 92 favorise le rapprochement de l'enseignement supérieur et des entreprises des Hauts-de-Seine. Il regroupe l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur, plus de 170 entreprises, les collectivités et de nombreux partenaires du département. Ses actions sont tournées vers l'innovation (bourses de recherche et développement), l'international (fonds d'aide à l'action internationale), la création d'entreprise et le recrutement de jeunes diplômés.
Diffusion d'offres de stages et d'emplois sur le site www.club92.net.

Fédération française du bâtiment région Paris Ile-de-France - FFB région Paris Ile-de-France

10 rue du Débarcadère
75017 Paris
Tél : 01 40 55 10 00
www.parisidf.ffbatiment.fr
La FFB région Paris Ile-de-France représente ses adhérents venant de toutes les activités de la profession (construction, réhabilitation, entretien) à Paris et dans les départements limitrophes : Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne. Diffusion d'offres et de demandes d'emploi (en ligne sur le site Internet) ; la demande d'emploi et la demande de stage sont accessibles à tout public.

Fédération nationale des travaux publics - FNTP

3 rue de Berri
75008 Paris
Tél : 01 44 13 31 44
www.metier-tp.com
La FNTP représente et défend la profession auprès des organismes publics et privés.
Des offres et demandes d'emploi et de stages en entreprises sont diffusées sur le site internet.

Inhni Ile-de-France - CFA des métiers de l'hygiène, de la propreté et de l'environnement

34 boulevard Maxime Gorki
94808 Villejuif Cedex
Tél : 01 46 77 40 40
www.inhni.com
L'INHNI est un organisme de conseil et de formation de la branche Propreté. Il développe de nombreuses actions : formation professionnelle continue, formations en alternance, études, colloques, créations d'outils pédagogiques...
Offres de stages disponibles sur le site.

Observatoire français des conjonctures économiques - OFCE

69 quai d'Orsay
75007 Paris
Tél : 01 44 18 54 00
www.ofce.sciences-po.fr
À la fois organisme de recherche en économie et institut de conjoncture et de prévision, l'OFCE est chargé d'étudier l'économie française. L'OFCE propose des stages en centre de recherche uniquement pour les étudiants ayant une formation en économie (maîtrise, doctorat).

Service des échanges et des stages agricoles dans le monde - SESAME

6 rue de la Rochefoucauld
75009 Paris
Tél : 01 40 54 07 08
www.agriplanete.com
Le SESAME développe les stages à l'étranger pour les jeunes professionnels de l'agriculture et des secteurs connexes. Il réalise le placement et le suivi des stagiaires dans les différents pays d'accueil, et assure l'accueil en France des stagiaires étrangers. Il participe aux programmes d'échanges de jeunes ruraux aux niveaux européen et international. Différentes formules de stages sont possibles selon les pays et les niveaux de formation.
Principales destinations : Europe (y compris pays de l'Est), États-Unis, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande,



● LISTE 3 (suite)

Afrique du Sud, Japon, Amérique latine, Proche-Orient.
SESAME propose un service d'offres et de demandes de stages dans le secteur agricole (agriculture, horticulture, viticulture, secteurs connexes).

Syntec Informatique

3 rue Léon Bonnat
75016 Paris
Tél : 01 44 30 49 70
www.syntec-informatique.fr,
www.passinformatique.com
Syntec informatique, avec plus de 500 adhérents, représente 85 % du chiffre d'affaires et des effectifs des sociétés de plus de dix collaborateurs. Syntec informatique est le porte-parole de la profession.
Bourse de stages dans les entreprises du secteur informatique (en ligne sur www.passinformatique.com)



Pour en savoir plus, pensez
au crij de votre région :
www.cidj.com/crij

• **Des informations**
sur les études, les métiers,
la formation continue, la mobilité internationale,
la santé, les vacances...



• **Une librairie en ligne**

• **Des offres de stages**

• **Une offre de voyages adaptée aux petits budgets**

• **Et bien sûr toute l'actualité du Cidj (forum, conférences...)**

www.cidj.com



[Au CIDJ](#) | [Le Réseau IJ](#) | [Infostages.com](#) | [Cidj-librairie.com](#) | [Cidj-Voyages](#) | [Espace pro](#) | [Agenda](#)

- Projets et initiatives
- Etudes
- Métiers
- Vie professionnelle
- Vie quotidienne
- Partir à l'étranger



Journées Jobs d'été

**Mardi 18 et mercredi 19 mars 2008, de 9h à 17h
A la Cité des sciences et de l'industrie**

Des milliers d'offres de jobs d'été en France et en Europe, dans tous les secteurs, l'animation et le sport. Une initiative de l'ANPE et du CIDJ, en partenariat avec le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports. Les 18 et 19 mars 2008 à Paris et jusqu'en avril partout en France dans le réseau Information Jeunesse.
[Télécharger l'affiche \(pdf\)](#)

[Consultez l'agenda complet](#)

En bref...

Forum de l'emploi sans diplôme : Mercredi 4 juin 2008, de 10 h à 17 h, au CIDJ
En partenariat avec l'ANPE

Prix de la Jeunesse : Participez au Prix de la Jeunesse et partez au Festival de Cannes avec le ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports. Infos sur www.prixdelajeunesse.com

Kulture(s) web S'informer et s'engager autrement : Mercredi 25 juin 2008, au CIDJ et dans le réseau Information Jeunesse Ile-de-France Avec le soutien de la Région Ile-de-France

Stages BAFA-BAFD en Ile-de-France : [Consultez la liste des stages de formation BAFA-BAFD](#), un service proposé par le Centre Information Jeunesse du Val d'Oise

Le mik'en ligne

« Atelier Reporter » avec l'association Ma6tvachanger, en partenariat avec Regards 2 banlieue, des journalistes de Radio France et la Région Ile-de-France.
Atelier gratuit les 25 et 26 mars 2008 de 14 à 17h, au CIDJ

A l'heure où la citoyenneté et l'engagement des jeunes est une question essentielle, nos partenaires proposent de réaliser un reportage avec les